

Les représentants du Commerce parisien des Fruits et Légumes

se prononcent en faveur d'une politique de l'emballage perdu pour l'après-guerre



Fig. 1. — Plateaux et cageots.

A la demande de la S.N.C.F. une réunion s'est tenue le 19 Juillet 1945 au siège de la Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Négociants-Commissionnaires en fruits et primeurs, 2, rue du Roule, à Paris. Au cours de cette réunion, la question de la politique à suivre dans l'après-guerre en matière d'emballages de fruits et légumes a été posée devant les représentants

des Chambres Syndicales, de l'Union Française des Fédérations et Syndicats d'Expéditeurs et d'Exportateurs de l'Office Technique de l'Emballage, ainsi que de la S.N.C.F.

L'accord s'est réalisé entre les personnes présentes pour reconnaître :

— La nécessité de rompre avec les méthodes désordonnées

en usage avant guerre, en particulier avec la multiplicité des types d'emballages. Le désordre de ces méthodes s'est encore accru considérablement au cours des années de guerre et leur maintien compromettrait gravement pour l'avenir la reprise du commerce des fruits et légumes français tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation ;

— La supériorité incontestable de l'emballage perdu utilisé à l'état neuf pour un seul voyage à plein dont l'emploi devra être généralisé le plus rapidement possible. L'expérience étrangère et, dans une certaine mesure l'expérience française avant-guerre, ont consacré cette supériorité ;

— Les facilités particulières qui s'offrent actuellement au commerce de réaliser cette rénovation technique de l'emballage, puisque les anciens stocks d'emballages retournables étant actuellement épuisés, ni les expéditeurs, ni les commissionnaires, ni les mandataires ne peuvent se prévaloir pour faire obstacle aux mesures préconisées de l'importance des capitaux investis dans ces stocks ;



Fig. 2. — Caisses.

— L'urgence d'une normalisation de l'emballage perdu destinée à permettre aux industries de fabrication de créer un équipement adapté à la construction de grande série, seule économique.

L'accord étant fait sur ces notions fondamentales, les personnes présentes à la réunion ont examiné les conditions pratiques de leur mise en œuvre. Elles ont reconnu tout d'abord que les emballages perdus devaient présenter un certain nombre de caractéristiques communes, en particulier les suivantes :

- Les emballages perdus doivent être :
- empilables ;
 - suffisamment résistants ;
 - bon marché ;
 - susceptibles de convenir à la fois à la demande des marchés intérieurs et étrangers ;
 - aptes à assurer aux produits français une garantie de protection et une présentation égales à celles dont bénéficient les produits étrangers d'importation vendus sur les marchés métropolitains ;
 - peu profonds en vue de l'aération et des possibilités de vérification rapide du contenu ;
 - propres à permettre le logement des produits standardisés ;
 - de dimensions telles qu'ils utilisent

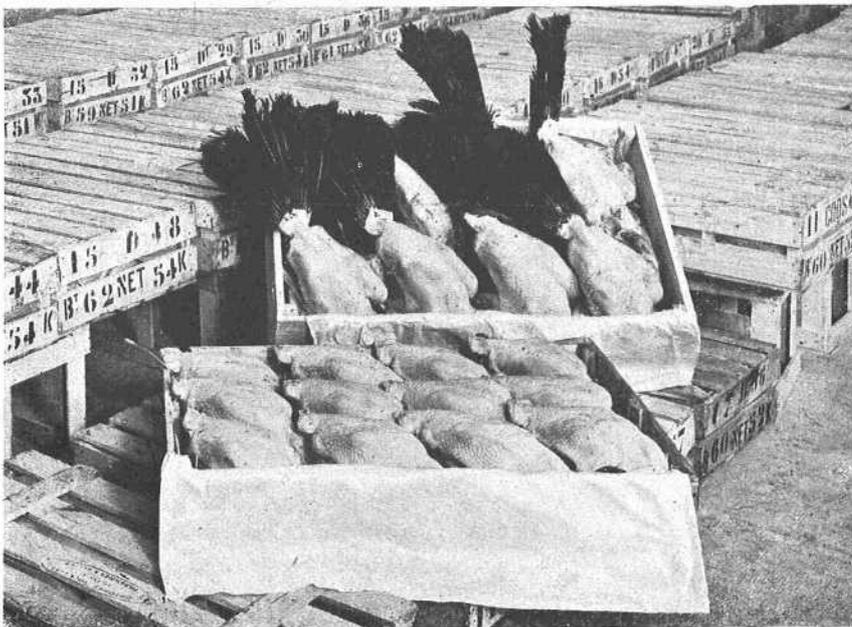


Fig. 3. Cagettes.

au mieux la capacité des wagons, des camions, des cales de bateaux, des magasins, des entrepôts, etc...

Seuls satisfont à ces conditions les emballages rectangulaires de type non emboîtable.

Les professionnels présents ont reconnu notamment :

— que la suppression de tous les emballages emboîtables et en particulier du billot, emballage retournable et au surplus impropre pour l'exportation, devrait être réalisée dans des délais aussi rapides que possible ;

— que le réemploi des billots de l'Afrique du Nord par les

Les Représentants du Commerce, de l'O.T.E.M. et de la S.N.C.F. ont ensuite examiné dans quelles conditions pratiques pourraient être réalisées l'unification de la généralisation d'emploi d'emballages perdus.

L'unification des types d'emballages pour fruits et légumes de la métropole et de l'Afrique du Nord avait déjà fait l'objet d'études :

1° Avant-guerre.

Du Comité National permanent pour l'exportation des fruits

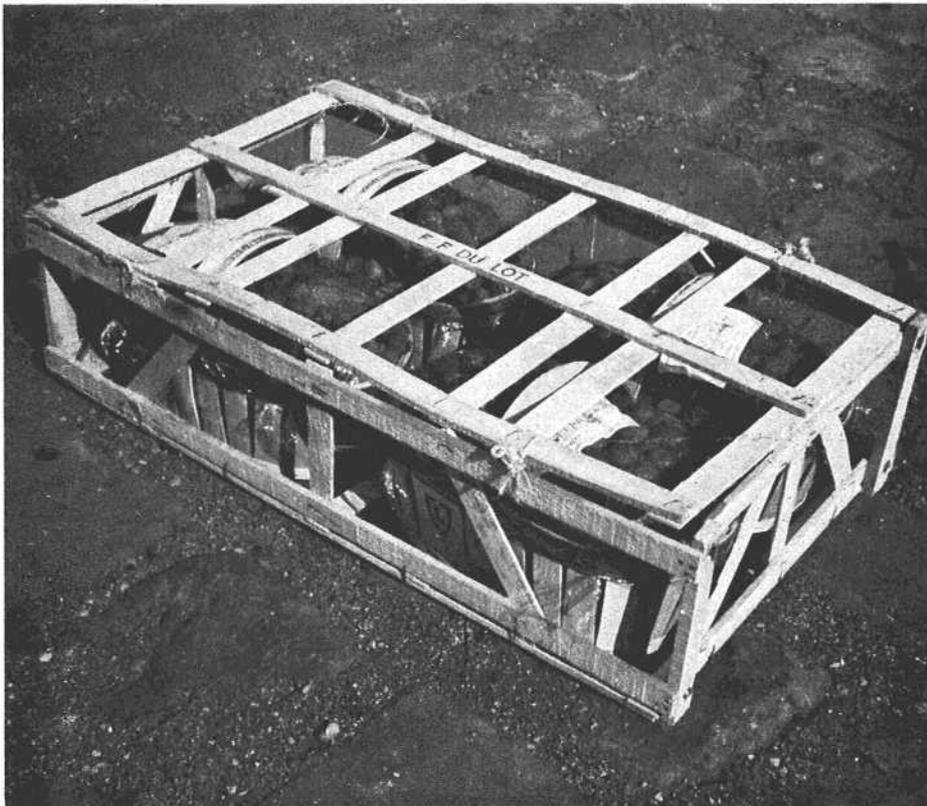


Fig. 4. — Cadres et fleins.

expéditeurs métropolitains représentait, en effet, le principal obstacle au développement de la fabrication d'emballages rationnels du fait que ces mauvais emballages de seconde main étaient d'un prix d'achat particulièrement réduit, toujours très inférieur, au prix des emballages neufs.

En définitive, il est apparu que les types d'emballages à préciser devraient se réduire aux suivants :

- plateaux ;
- cageots ;
- cagettes ;
- cadres à fleins ;
- caisses ;
- caissettes ;

et primeurs qui avait fait déposer la marque « Cominaperex » garantissant des emballages de volume constant.

De l'Office Algérien d'Action Économique et Touristique (O.F.A.L.A.C.).

De l'Office Chérifien d'Exportation (O.C.E.).

2° Pendant la guerre.

De l'Association Française de Normalisation (AFNOR) qui a procédé en 1943 à une enquête publique en vue de la normalisation de quelques types d'emballages adaptés aux besoins de la période de guerre, mais ne convenant pas pour l'avenir (normes : R 3 - O 31 - R 3 - O 32 - R 3 - O 33 - R 3 - O 34 homologuées le 31 Mars 1944).

Les dimensions retenues pour chaque catégorie d'emballages par ces différents organismes figurent dans les tableaux ci-joints.

S'inspirant :

1° Des travaux de ces organismes.

2° Des conclusions d'une enquête effectuée par les Services de la S.N.C.F. concernant les dimensions des emballages d'usage courant dans les différentes régions d'expédition, il a été décidé de proposer à l'agrément des milieux professionnels pour chacun des types d'emballages précités un petit nombre de modèles dont les caractéristiques dimensionnelles ont été arrêtées en séance ainsi qu'il suit :

	Dimensions Intérieures		
	Long.	Largeur	Hauteur
Cagettes p ^r emballage d'exportation sans frisures ..	0,55	0,28	0,06
Cagettes pour tous usages.	0,55	0,28	0,08
	0,55	0,28	0,12
	0,55	0,28	0,14
	0,55	0,28	0,20
Plateaux	0,55	0,28	0,08
	—	0,28	0,12
Caisses	—	—	0,14
	0,55	0,28	0,26
Cageots à salades	0,58	0,38	0,16
	0,58	0,28	0,21
Cageots à choux-fleurs	0,58	0,38	0,37
Cadres à fleins en bois déroulé	0,60	0,40	0,15 (10 kg.)
Caissettes	0,20	0,12	0,075 (1 kg.5)
	0,36	0,21	0,055 (3 kg.)
	0,36	0,21	0,085 (5 kg.)

Ainsi apparaît-il que les dimensions de base des différents types et des différents modèles doivent être unifiés et leur emploi généralisé uniformément dans toutes les régions d'expédition.

Cette unification des caractéristiques dimensionnelles des emballages de fruits et légumes sur l'ensemble du territoire ne peut présenter de difficultés sérieuses car l'enquête de la S.N.C.F. a montré que les emballages actuellement utilisés ne présentent, pour un type déterminé, que des différences de dimensions insignifiantes d'une région à l'autre.

Il ne doit donc plus subsister dans l'avenir d'emballages de types régionaux.

Les mêmes emballages étant ainsi en usage dans toute la France, il conviendra que le calibrage des produits à loger dans ces emballages se fasse dans chaque région en fonction des dimensions de ces emballages alors qu'avant-guerre les expéditeurs exigeaient de leurs fabricants des emballages de dimensions variables calculées en fonction de calibres déterminés pour les produits.

Quant aux définitions mêmes des types d'emballages, ce sont celles que l'Association Française de Normalisation (AFNOR)

avait adoptées pour ses études. On trouvera le rappel à la fin de ce compte rendu.

Une fois l'accord des milieux professionnels acquis sur ces modèles d'emballages, il a été décidé que quelques constructeurs seraient sollicités d'en réaliser la construction et qu'ils seraient ensuite soumis à des épreuves de résistance de laboratoires spécialisés en vue de définir les caractéristiques de construction à imposer.

En ce qui concerne la généralisation d'emploi de l'emballage perdu, certains représentants du commerce ont fait observer à ceux de la S.N.C.F. que ce serait y faire obstacle que de maintenir les dispositions tarifaires actuellement en vigueur concernant le transport des emballages par chemin de fer. Il y aurait lieu, dans ces conditions, que la S.N.C.F. envisageât :

— la suppression de la gratuité pour les emballages en retour ;
— un relèvement très sensible des prix des tarifs G.C. et P.V. 26 ;

— l'octroi d'avantages en matières des tarifs et de responsabilités aux envois effectués en emballages perdus de **certain types agréés** par le chemin de fer, ces types devant correspondre, en principe, à ceux préconisés qui auront donné les meilleurs résultats lors des épreuves de résistance des laboratoires.

En conclusion, il a été décidé que la S.N.C.F. étudierait les conditions d'application des mesures préconisées et que, d'autre part, tous les Syndicats d'Expéditeurs de Fruits et Primeurs, ainsi que l'Union des Coopératives de fruits et légumes seraient saisis des propositions formulées ci-dessus sur lesquelles ils seraient invités à faire connaître le plus rapidement possible leurs avis.

Définitions des types d'emballages retenues par L'ASSOCIATION FRANÇAISE de NORMALISATION

1° Plateaux.

a) **Le plateau** est un emballage ayant la forme d'un parallélépipède rectangle et dépourvu, en principe, de couvercle. Les côtés sont pleins, le fond est à claire-voie.

b) **La clayette** est un plateau à pieds.
Usage : fruits (sur un ou deux rangs).

2° Cagettes.

La cagette est un emballage ayant la forme d'un parallélépipède rectangle dont les claires-voies ne dépassent pas une quinzaine de millimètres ; elle est toujours munie d'un couvercle. Les côtés, le fond et le couvercle sont à claire-voie ; les bouts sont pleins ou à claire-voie.

3° Cageots.

Le cageot est un emballage ayant la forme d'un parallélépipède rectangle dont les parois sont à claire-voie d'au moins 50 millimètres. Il est toujours muni d'un couvercle.

Usage : légumes divers,

4° Cadres.

Les cadres sont des emballages assez semblables au cageot et destinés à protéger d'autres emballages plus légers, notamment les fleins.

Le flein est un panier à anses en osier, en bois tranché ou en lamelles de bois tressées, affectant la forme ovale, ronde ou rectangulaire.

Usage : fruits fragiles.

5° Caisses.

La caisse est un emballage en bois ou en carton à section rectangulaire dont le fond, les côtés et le couvercle sont pleins ou à claire-voie très étroite.

Usage : pêches, pommes, poires, agrumes, etc...

La caissette est une petite caisse.

Usage : cerises, fraises et primeurs.

ORIGINE	MARCHANDISES CONTENUES	DIMENSIONS INTÉRIEURES			TARE A L'ÉTAT SEC	POIDS NET CONTENU	OBSERVATIONS
		LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR			
Type " Plateau "							
A.F.N.O.R.	—	0,642	0,328	0,09	—	—	
	—	0,642	0,328	0,130	—	—	
Type " Cagette "							
O.F.A.L.A.C.	—	0,63	0,29	0,29	—	—	La cagette O.F.A.L.A.C. comporte une cloison transversale au milieu de sa longueur.
	—	—	—	0,20	—	—	
	—	—	—	0,15	—	—	
	—	—	—	0,21	—	—	
Type " Caisse "							
O.C.E. : Caisse Californienne.....	Oranges-citrons	0,66	0,29	0,29	—	30 kgs	Trop fragile au gré des exportateurs marocains.
Caisse Floridienne ..	—	0,67	0,29	0,135	—	—	
O.F.A.L.A.C.	Oranges	0,63	0,29	0,29	—	30 kgs	
Type " Caissette "							
O.C.E. (I) :							
Caisse type Maroc ..	Mandarines Clémentines	0,43	0,28	0,13	—	12 kgs brut	
Caisse Sicilienne ...	—	0,465	0,215	0,12	—	7,5 kgs brut	

(1) Ces types d'emballages s'apparentent, dans l'ensemble, aux emballages de type " Cagette " en usage dans la Métropole.

Emballage et entreposage de bananes en Australie

Les Australiens détachent les bananes du rachis sur la plantation et les emballent dans des caisses en bois.

Ces dernières sont transportées par train vers les cités du sud où les fruits mûrissent sans être sortis de leurs caisses. Les fruits sont quelquefois empaquetés en mains de 20, ou en « grappes » de 4, mais le plus souvent la banane est emballée seule.

Bien que les fruits mûris sur le rachis puissent être supérieurs à ceux qui en sont détachés avant maturation les difficultés du transport ont conduit à adopter l'emballage en caisses pour les marchés du sud.

Les mains sont séparées du rachis et le fruit après avoir été

coupé ou arraché est empaqueté dans une caisse garnie de papier ordinaire. Ces boîtes qui mesurent intérieurement 60 cm. × 30 cm. × 30 cm., sont munies de parois solides composées de 2 ou 3 planches de bois étroitement assujetties. Le fond et le couvercle sont formés de traverses laissant entre elles un espace de quelques centimètres.

Extrait du " Refrigerating Engineering ".

Mars 1939, p. 165.

« La pratique australienne d'entreposage et de Maturation des bananes » par J.J. Budge.